



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 30/04/19

Reçu en Préfecture le : 07/05/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 29 avril 2019
D-2019/180

Aujourd'hui 29 avril 2019, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Madame Delphine JAMET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas GUENRO, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,

Madame Florence FORZY-RAFFARD présente jusqu'à 17H00, Madame Catherine BOUILHET présente jusqu'à 18H50 et Monsieur Vincent FELTESSE présent jusqu'à 20H00

Excusés :

Madame Brigitte COLLET, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL

**Le sport santé prend ses quartiers.
Subventions et conventions de partenariat.
Année 2019. Autorisation de signature.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'axe 4 du Pacte de cohésion sociale et territoriale, bien-être, santé et environnement préservé, la Ville de Bordeaux a mis en œuvre en 2017 le dispositif intitulé « Le sport santé prend ses quartiers ». Ce projet a été reconduit pour 2019.

Ce dispositif permet à toutes les Bordelaises et les Bordelais de pratiquer gratuitement une activité physique, une fois par semaine. Il est déployé dans les quartiers de la Ville, au plus proche des habitants, sous la forme d'une heure et quart d'activités physiques le samedi matin en mai et juin 2019. Une étude est par ailleurs en cours, afin de proposer un dispositif calqué sur la saisonnalité sportive, de septembre 2019 à juin 2020.

De très nombreuses associations sportives bordelaises ont par ailleurs souhaité investir le champ du sport santé et proposent dans ce cadre des activités physiques douces spécifiques à leurs adhérents.

Ainsi, pour mettre en place le dispositif 2019 « Le Sport santé prend ses quartiers », la Ville de Bordeaux travaille en partenariat avec les associations sportives souhaitant contribuer au dispositif. 6 associations participeront ainsi à la programmation de l'année 2019. Ces associations ont été retenues au regard de la nature de l'activité, de la disponibilité des éducateurs pour un cycle complet et de la cohérence du planning général.

Le partenariat avec les clubs bordelais pour la saison mai-juin 2019

Afin de soutenir financièrement les associations participant au dispositif, il est proposé de leur accorder une subvention dont le montant prend en compte le nombre d'interventions, ainsi que les besoins matériels afférents.

Vous trouverez ci-dessous la proposition d'attribution de subventions. Le montant total est 2828 euros.

Nom de l'association	Montant de la subvention
Chantecler	383 euros
Club Athlétique Municipal	563 euros
La Flèche	483 euros
Stade Bordelais	383 euros
Union Saint Jean	633 euros
Union Sportive Chartrons	383 euros

La programmation du dispositif pour mai-juin 2019 est annexée à la délibération.

Ces subventions sont prévues au budget primitif et seront imputées sur la fonction 40 nature 6574.

Par conséquent, je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- verser les subventions
- signer les avenants aux conventions d'objectifs 2019

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 29 avril 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Arielle PIAZZA



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac – ANNEE 2019

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac, le 5 février 2019 pour un montant de 37 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Nicolas FLORIAN, Maire de Bordeaux, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil municipal du _____,

Et

Monsieur Jacques FROTTE, Président de l'association Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La ville de Bordeaux souhaite promouvoir les activités sportives proposées dans le cadre du dispositif « Le sport santé prend ses quartiers ». La subvention initiale est donc augmentée de 383 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'association Sporting Chantecler Bordeaux Nord Le Lac est portée à 37 383 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association Sporting Chantecler
Bordeaux Nord le Lac

P/Le Maire

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Jacques FROTTE
Président



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – Union Sportive les Chartrons – ANNEE 2019

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Union Sportive les Chartrons, le 28 janvier 2019 pour un montant de 51 500 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Nicolas FLORIAN, Maire de Bordeaux, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil municipal du _____,

Et

Monsieur Eric Cot, Président de l'association Union Sportive les Chartrons

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La ville de Bordeaux souhaite promouvoir les activités sportives proposées dans le cadre du dispositif « Le sport santé prend ses quartiers ». La subvention initiale est donc augmentée de 383€ afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.
Par conséquent, la subvention globale de l'association Union Sportive les Chartrons est portée à 51 853 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Union Sportive les Chartrons

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Eric COT
Président



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – Club Athlétique Municipal – ANNEE 2019

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Club Athlétique Municipal, le 1^{er} février 2019 pour un montant de 204 542 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Nicolas FLORIAN, Maire de Bordeaux, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil municipal du _____,

Et

Monsieur Jacques DELABY, Président de l'association Club Athlétique Municipal

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La ville de Bordeaux souhaite promouvoir les activités sportives proposées dans le cadre du dispositif « Le sport santé prend ses quartiers ». La subvention initiale est donc augmentée de 563 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.
Par conséquent, la subvention globale de l'association Club Athlétique Municipal est portée 205 105 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Club Athlétique Municipal

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Jacques DELABY
Président



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – Union Saint Jean – ANNEE 2019

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Union Saint Jean, le 20 janvier 2019 pour un montant de 31 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Nicolas FLORIAN, Maire de Bordeaux, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil municipal du _____,

Et

Monsieur Pierre GAMUNDI, Président de l'association Union Saint Jean

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La ville de Bordeaux souhaite promouvoir les activités sportives proposées dans le cadre du dispositif « Le sport santé prend ses quartiers ». La subvention initiale est donc augmentée de 633 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'association Union Saint Jean est portée 31 633€.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Union Saint Jean

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Pierre GAMUNDI
Président



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS –Stade Bordelais– ANNEE 2019

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Stade Bordelais, le 30 janvier 2019 pour un montant de 685 621 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Monsieur Nicolas FLORIAN, Maire de Bordeaux, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil municipal du _____,

Et

Monsieur Laurent BAUDINET, Président de l'association Stade Bordelais

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La ville de Bordeaux souhaite promouvoir les activités sportives proposées dans le cadre du dispositif « Le sport santé prend ses quartiers ». La subvention initiale est donc augmentée de 383 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'association Stade Bordelais est portée 686 004€.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Stade Bordelais

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Laurent BAUDINET
Président

Programmation printemps 2019

Sites	SAMEDI 10h- 11h15	CYCLE 1								
		04- mai	11- mai	18- mai	25- mai	1er juin	08- juin	15- juin	22- juin	29- juin
Jardin Public		Yoga								
Place Ferdinand Buisson		Gym douce								
Place Jean Cayrol		Yoga								
Jardin de la Béchade		Renforcement musculaire								
Jardin Botanique		Qi Gong								
Parvis des Frères Pouyanne		Tai Chi								
Parc Bordelais		Renforcement musculaire								